L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR P. BRAUD.

NOUVELLE-ORLÉANS:

LUNDI, 23 NOVEMBRE 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 23 Novembre.

DE NOTRE CORRESPONDANT,
Bureau du Mercantile Advertiser.
New-York, 4 Nov.

Nous recevons à l'instant des journaux de Carthagène, qui annoncent qu'une insurrection vient d'y éclater contre Bolivar.

☞ La réponse à l'auteur de l'*Epître au Barde Louisianais*, paraîtra dans un de nos prochains Nos.

EXTERIEUR.

AFFAIRES D'ORIENT.

Il s'est élevé entre M. le vice-amiral russe Heiden et le rédacteur du journal français le *Courrier de Smyrne*, une discussion dans laquelle notre compatriote a pris sur son adversaire tous les avantages qu'un homme doué à un degré supérieur d'éducation et de dignité personnelle obtient toujours sur un homme qui n'en est pas également pourvu. Voici le sujet de cette discussion. Le *Courrier de Smyrne* avait publié dans sa feuille du 5 Août un article ainsi conçu :

"Le brick de guerre français le *Volage* est arrivé le 9 du courant, venant de Poros et de Candie, et portant plusieurs officiers européens au service du vice roi, employés à bord de la corvette prise aux atterrages de Candie. Ces officiers ont été délivrés à la demande de M. le vice amiral de Rigny, qui de plus intervint pour faire cesser le pillage auquel se sont livrés à bord du bâtiment capturé les détachemens russes envoyés pour l'amariner. On rapporte à cet égard des anecdotes curieuses, et qui feraient peu d'honneur au commandant de ces détachemens si on pouvait y ajouter foi."

Cet article a donné lieu à la publication d'une lettre adressée à un autre journal français, le *Courrier d'Orient*, et que nous reproduisons à la honte de celui qui l'a écrite :

"Monsieur,

"Las de tous les mensonges qu'insère le *Courrier de Smyrne* dans sa gazette, je vous prie de publier dans votre *Courrier d'Orient* que c'est un infâme mensonge que M. de Rigny ait intercédé pour les Egyptiens à bord de la corvette la *Ligne* pour faire cesser le pillage. Jamais M. de Rigny ne s'est mêlé directement ou indirectement de cette affaire.

"C'est un infâme mensonge qu'il y a eu des mesentendus entre moi et l'amiral Malcolm par rapport à la prise de la corvette égyptienne. Je ne crois pas même que nous en ayons parlé, encore moins écrit à ce sujet.

"M. le rédacteur de la gazette de Smyrne au reste n'a qu'à mentir autant qu'il lui plaît, mais je le prie de vouloir bien se taire sur mon compte et sur celui de mon escadre; car tôt ou tard l'occasion pourrait se présenter où l'on pourrait lui faire payer cher son impudence.

"Vous m'obligerez de publier cette lettre dans votre journal, et je vous prie de me croire, &c.

"Signé, le comte L. DE HEIDEN,
"vice amiral de S. M. I.

"*Azoff*, 8-20 juillet 1829, à Poros."

Le rédacteur du *Courrier de Smyrne*, après avoir, dans son numéro du 16 août, confirmé par des preuves et des raisons, le fait contesté par M. le vice-amiral, relève avec énergie et modération l'énorme inconvenance de la menace qui termine sa lettre. Comment le vice amiral s'est il oublié jusqu'à prétendre imposer silence à un citoyen français sous peine de lui *faire payer cher son impudence?* Regarde-t-il déjà l'empire ottoman comme une province russe, ou bien s'imagine-t-il qu'en France, comme en Russie, un homme soit un peu moins qu'un mouton ou qu'un bœuf? Pense-t-il qu'il soit si facile de faire administrer le knout à un Français placé sous la double protection du gouvernement turc et de son propre gouvernement, et que s'il s'en avisait, M. de Rigny n'aurait pas le droit et le devoir de *se mêler de cet affaire?*

La lettre de M. le comte Heiden avait pour objet de défendre les gens de son escadre contre une accusation de violence : ses injonctions et ses menaces exprimées en style de Tartare ne prouvent pas du tout qu'il soit lui-même incapable d'abuser de sa force et d'attenter au droit des gens.

GRANDE BRETAGNE.

L'état de marasme des manufactures et du commerce, qui avait produit dernièrement des faillites énormes, paraît, d'après les derniers journaux, être un peu diminué.

La fermentation de l'Irlande semble aussi se calmer, puisque le lord lieutenant annonçait dernièrement aux ministres de S. M. qu'il ne leur demanderait pas la renovation de l'*insurrection act*, jusqu'à ce qu'il fut démontré que les pouvoirs ordinaires dont la constitution a revêtu les magistrats sont insuffisants pour assurer le respect des lois.

Le grand jury de Londres a sur la plainte du duc de Wellington prononcé un nouveau bill d'accusation contre l'éditeur du *Scandalist* qui est, comme le *Morning Journal*, sous le patronage des Tories. Ce procès promet des révélations piquantes. On peut s'en faire une idée par les questions suivantes que la dernière de ces feuilles adressait le 25 Septembre à S. E. Mgr. Arthur, noble duc de Wellington.

1°. S. G. se rappelle-t-elle un pamphlet publié en 1815, quand les alliés étaient en France?

2°. S. G. a t elle été bien reconnaissante envers celui qui fut chargé d'en étouffer la circulation?

3°. Le duc se souvient il des accusations portées contre lui dans ce pamphlet?

4°. Ce pamphlet n'a-t-il pas produit une sensation extraordinaire, et n'a-t-on pas ajouté foi à son contenu?

5°. S.G. sait elle que *nous* en avons une copie et que nous pouvons l'imprimer en cas de besoin?

Le 30 Juillet dernier, le même journal publia une lettre signée John Lutton Crosby, chapelain du duc de Cumberland, adressée à Wellington, et dans laquelle au milieu d'une foule d'autres reproches, on impute à ce ministre 1° d'avoir depuis 1814 projeté, arrangé et dirigé le projet d'amener une insurrection des papistes irlandais, et une rupture éclatante entre l'Angleterre et l'Irlande, d'être l'instrument volontaire et le soutien des intrigues jésuites, 2° d'avoir laissé avilir, diffamer, déshonorer et calomnier un illustre personnage (le duc de Cumberland), sans jamais dénoncer ses diffamateurs, 3° d'avoir voulu saisir le sceptre d'une princesse encore enfant (la princesse Victoria), et 4° d'avoir outragé et trahi l'Angleterre.

Tandis que Wellington était ainsi assailli par les journaux, le capitaine Dickenson, premier lieutenant du *Genoa* lors de la bataille de Navarin, était traduit devant une cour martiale et accusé par l'amiral Codrington "d'avoir porté sur les états des tués du Genoa, le capitaine Bathurst, commandant de ce bâtiment, comme étant mort pendant ce combat; d'avoir fait ainsi un faux rapport dans le but de faire croire qu'il commandait le Genoa pendant ce combat; d'avoir fait insérer dans le livre de bord, sur la position de ce vaisseau, des détails qui auraient fait croire qu'il aurait eu à combattre un plus grand nombre d'ennemis qu'il n'en a eu effectif; d'avoir présenté à l'amiral, de la part de l'équipage du Genoa, une lettre par laquelle l'amiral était sollicité de conserver le commandement à cet officier. D'autres chefs d'accusation portaient sur un changement dans la position du Genoa pendant le combat, changement que M. Dickenson n'aurait pas pris soin d'empêcher, et sur quelques coups de canon que le Genoa aurait tirés après le combat, et qui auraient pu endommager les bâtimens alliés."

L'amiral Codrington figurait au nombre des témoins à charge. La cour a acquitté honorablement le capitaine Dickenson sur tous les chefs d'accusation; a déclaré que celui relatif au nombre d'ennemis était frivole et sans fondement; et que celui relatif au nombre de coups de canon tirés après le combat, était vexatoire (vexatious). L'amiral sir Robert Stopford, président de la cour, a rendu à M. Dickenson son épée, en lui adressant ces paroles : "Capitaine, j'ai l'honneur de vous rendre votre épée : elle n'a pas été déshonorée."

Une nouvelle organisation de la police, dernièrement adoptée par le ministère, a excité les plus vives censures de la part de quelques journaux.

FEUILLETON.

ILS ONT DINÉ CHEZ M. BOURMONT!

Qui? de pauvres soldats qu'on y a forcés sous peine du cachot ou des fers? Non. Tout simple soldat serait allé en prison, au pain et à l'eau plutôt que d'aller manger à la gamelle de l'homme du 16 juin.

Ce sont donc des déserteurs que régalait le déserteur de Waterloo pour se faire des amis? Non. Les déserteurs ne sont pas libres; ils traînent le boulet, pendant que lui porte l'habit de ministre : car voilà la justice.

Ce sont des Anglais? Non. Les Anglais estiment les traîtres ce qu'ils valent; ils s'en servent et les méprisent. Wellington profita de la défection de M. Bourmont, mais il ne l'aime point; s'il l'a fait faire ministre de la guerre, c'est que Wellington est encore l'ennemi de la France, et que ce qu'il veut avant tout, c'est notre humiliation et la déconsidération de notre gouvernement.

Qui donc a dîné chez M. Bourmont? Devinez, épargnez moi la pudeur de vous le dire.

Le ministre a donné un dîner, et ils y sont allés près de cinquante! Tous ceux-là avaient été invités qui étaient allés s'inscrire chez monseigneur Tournedos, le jour de son arrivée au pouvoir. Ils n'auraient eu garde d'y manquer! Ne leur faut-il pas des commandemens, des grands cordons, des inspections générales, des brigades de camp, les divisions militaires, et pour leurs fils des bataillons, et pour leurs neveux des places de lieutenant de roi, et pour leurs cousins des sous lieutenances, et pour leurs petits parens des bourses dans les colléges? Et puis la pairie, on veut l'avoir : car on fera des pairs; il n'est pas de mauvais ministère qui n'en fasse une fournée. Il faut être de cette fournée, et pour en être que ne ferait on pas? On irait toucher la main à M. Bourmont, trinquer avec lui, sacrifier tous les souvenirs honorables qu'on a pour soi au souvenir qui l'a fait ministre.

Vous savez ce maréchal qui fut longtemps brouillé avec la cour : il voyait tous ses camarades de la république ducs et pairs; il ne voulut pas être moins qu'eux, et il arrangea sa paix. Il prit la dragonne étoilée de son sabre, jeta le sabre au diable et donna la dragonne à S. Ignace; il eût porté la bannière si le bedeau eût permis qu'on le dépossédât de son droit! Il porta seulement un long cierge, comme cet amiral le plus mal élevé des matelots, le plus mécréant des officiers, que j'ai vu porter, à la messe du château, un livre d'*Heures* à fermoirs de vermeil. Eh bien, on imite ce maréchal; on fait des salutations à tout le monde et à M. Bourmont, pour se mettre bien avec l'autorité. On va dîner; après la visite de digestion, on fera des demandes, et pour le bas de la pétition on aura du *respectueux serviteur!* Le respectueux serviteur de M. Bourmont! Dans les cinquante qui ont assez de respect pour le ministre pour ne pas refuser une invitation à dîner, combien y en a-t il qui, s'ils avaient rencontré M. Bourmont sur la route d'Alost, lui auraient passé leur épée au travers du corps?

Nous ne savons pas encore tous les noms des convives du 24 août; mais nous les saurons. Les noms que nous avons déjà vus, plusieurs nous ont surpris; d'autres nous ont moins surpris; depuis quatorze ans, nous les avons vus compromis et convertis.

Il y a une chose remarquable, c'est que peu d'officiers généraux appartenant à l'ancienne noblesse ont assisté à ce festin Judas présidant la Cène leur maître vendu; il faut les féliciter de n'être pas de ceux que leur présence insulte.

Nous voudrions nommer tous les généraux qui n'ont pas été assis dans la coupe de M. Bourmont; nous ne pouvons citer que le noble général, parce que nous sommes certains qu'il n'était point au nombre des courtisans d'hier et de demain ministériels. Nous pensons que tous les lieutenans généraux et maréchaux de camp qui se sont abstenus de paraître chez monseigneur, s'empresseront de déclarer qu'ils n'ont pas taché leur broderie à sa table.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

Goel. Pizaro, Shannon, Apalachicola, Capit.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, des passes, ayant mis en mer le navire Lewis, et les goëlettes Js Monroe et Gen. Jackson—il a amené dans le port les navires Tennessee, Salem et Benj. Morgan. Laissé trois navires à la passe du S. E. nous inconnus; à la passe du S. O. navire J. Q. Adams, navire Tuscan, brick Emery; un navire dans la Baie de l'Ouest, inconnu; passé au Fort Jackson le navire Saratoga, de Portland.

Bateau de remorque Atlas, Leech, avec le navire Louis, de New-York, et le brick français Indépendance, de Marseille. ☞ L'Atlas est immédiatement reparti pour la mer.

Bateau à vapeur Maryland, d'Alexandrie, avec 93 balles coton à Toledano et Gaillard, 63 do à Wilkins et Linton, 121 do à J. B. Hêno & co. 31 bts sucre à Maurin et O'Dubigg—12 passagers.

Entrés.

Navire paquebot Tennessee, Fowler, New-York.

Navire paquebot Benjamin Morgan, Mathieu, Philadelphie.

Navire Salem, Richardson, New-York.

Navire Meridian, Adams, Newburyport.

Navire Lotus, Watts, New-York.

Brick Alexander, Bailey, Glasgow.

Brick Indépendance, Fourdon, Cap Français.

Goel. Trois Amis, Lopez, Malaga.

Brick Nil, Alzins, Havane.

Goel. Tryon, Curtis, Attakapas.

Goel. Gaige, Daun, Havane.

Goel. Louis, Pen, Havane.

Goel. Hetta, Williams, des Brazos de St. Yago.

En Rivière.

Navire Frances, Brown, de Baltimore, avec 80 esclaves.

Brick Alexander, du Port Glasgow, sur lest.

Navire Meridian, Adams, de Newburyport, avec des produits.

THEATRE D'ORLEANS

Mardi, 24 Novembre 1829.
Début de Mr. ROYOL.

Le Mariage de Raison,

Vaudeville en 2 actes de Scribe.

Précédé de

MAGON,

Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

Incessamment—Les débuts de Mlle. Gérar lot dans le rôle d'Azéma dans *Sémiramis*, tragédie de Voltaire, dans laquelle M. Aristippe jouera le rôle d'Arsace.

En attendant les débuts des artistes du Ballet.

Loterie des Natchitoches.

42me CLASSE.

Tirage du 21 Novembre 1829.

3. 28. 16. 29.

J. B. FAGET, *Directeur.*

LOTERIE NATCHITOCHES—42me Classe.
TIRAGE DU 21 NOVEMBRE 1829.

3 28 16 29

Le Billet Nos. 28—16—29—vendu au Bureau de A. GENDRON, au coin des rues Bourgogne et St. Philippe, a obtenu le prix de $350.

Le porteur du Billet, a été payé sur demande

TRESORERIE DE L'ETAT.
Nelle Orléans, 20 Novembre 1829.

LES contribuables de la paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1828, sont prévenus d'avoir à payer au bureau du trésorier d'ici au 15 Décembre prochain, faute de quoi leurs comptes seront remis au Shérif pour en faire le recouvrement, conformément à la loi.

Fs. GARDERE,
21 nov—6 *Trésorier.*

AVIS.—Les personnes à qui peuvent devoir la succession de feu E. Marchand, sont priées de vouloir bien payer dans le plus bref délai possible; et celles à qui il est dû par la dite succession, de faire connaître le montant de leurs créances. Veve MARCHAND,
21 nov *Exécutrice Testamentaire.*

Vente par le Marshal.

EN vertu de trois ordres de fieri facias, à moi adressés par l'hon J. Bermudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Lundi 30 Novembre, à 4 heures P. M. sous le Principal, les meubles suivans : 2 sophas, 1 bibliothèque, 2 do. 5 chaises, 1 fauteuil, 2 tables, 1 tapis, &c.—saisis dans la poursuite de A. Rash.

21 nov. L. DAUNOY—marshal.

A LOUER.—Une negresse nourrice, ayant un enfant d'un mois. La négresse est d'une vingtaine d'années et est en très bonne santé. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille, ou chez M. Milon, rue St. Pierre, No. 118. 20 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL.
John Randles vs. Ingram.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 24 de Novembre, à 4 heures p. m. au Principal,—1 Bureau; 6 Chaises; 1 paire fers-à-repasser; 1 miroir &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 nov L. DAUNOY—Marshal.

Prochaine Loterie.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE *BATON ROUGE.*

Huitième Classe pour l'année 1829.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 28 Novembre, à 5 heures du soir.

—PROSPECTUS :—

1	Lot	de	$6000	est	$6000
1	"	"	3000	"	3000
1	"	"	2000	"	2000
1	"	"	1600	"	1600
1	"	"	1200	"	1200
1	"	"	1012	"	1012
5	"	"	500	"	2500
5	"	"	300	"	1500
5	"	"	200	"	600
138	"	"	30	"	4140
69	"	"	8	"	552
6072	"	"	4	"	24288
6924 Lots 10626 Blancs			17,550 Billets.		75600

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000

" 2d. 3e. et 1er. " 1600

" 3e. 1er. et 2d. " 1200

" 3e. 2d. et 1er. " 1012

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun 300

6 " 1er. 3e. et 4e. "

138 " 3e. et 4e. "

690 ayant 2 des numéros sortis,

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD. }
L. VIDAL, } Administrateurs.

Prix des Billets.

Entiers $1—demis $2—quarts $1.—Livrets de neuf billets (garantis ne pas tirer moins $10) 3 demis et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.

Rue Bienville, No. 41, près de l'entrepôt de la rue de Chartres.

☞ Les prochaines Classes de la Loterie de l'*Eglise Catholique de Baton Rouge* seront tirées les jours suivants :

Novembre	28,	1829,	Déc.	26,	1829
Janvier	9,	1830,	Janv.	27,	1830
Février	20,	do	Mars	3,	do
Mars	20,	do	Avril	3,	do
Avril	21,	do	Mai	8,	do
Mai	29,	do	Juin	12,	do
Juin	10,	do			

☞ Tous les ordres renfermant du comptant et des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

31 oct. J. VIGNAUD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC.

A MIDI à la bourse de Hewlett, il sera vendu le Mardi premier Decembre prochain les propriétés qui suivent

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encoignure aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre; le terrain est planté en orangers.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le terrain No. 1.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Course, contigu au terrain formant encoignure des rues Pritanée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la ligne inférieure sont entourés en poteaux de pin gras et, en partie, ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 de profondeur; ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie formant encoignure des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. Jean, lequel se trouve en parti entouré.

No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Gonzalve, près de la rue Royale, mesurant 48 pieds de face à la dite rue Gonzalve sur 80 pieds de profondeur; sur toute la facade il y a une bonne banquette briquetée, toute la façade du terrain est batie à l'exception d'un passage au corridor; la maison sur la rue est divisée en 4 appartements et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqueté; dans le fond il y a une batisse divisée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr. Théodore Seghers, notaire public. 11 nov

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mâts espagnol TRES AMIGOS, cap. [illegible] ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à

JOSE PRATTS,
10 nov rue Ste. Anne, No. 52

Papier de Tenture.

CHS. Jourdan libraire, encoignure des rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par la Vesta, un bel assortiment de Papiers de Tenture dans les goûts les plus modernes. 16 nov—2

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Lundi 23 Novembre courant, à midi, à la bourse Hewlett, un terrain de 30 pieds de face sur 60 de profondeur, sis sur une portion de terre désignée par le plan de la ville, rue d'Espagne, au coin de la rue Chartres, faubourg Marigny, avec une maison en briques de trois appartements, ayant deux cheminées, un cabinet sur la rue, et galerie, avec contre-briqueté, ainsi que la cour; la maison est entièrement en bois et a cuisine, latrine, puits &c.

Conditions :—Moitié comptant, et moitié à 6 mois, avec intérêt et hypothèque jusqu'au parfait paiement. 17 nov

THEATRE ST-PHILIPPE.

Mercredi, 25 Novembre,

Grand Bal paré.

Prix d'entrée—une piastre. 14 nov

A VENDRE.—Une jeune négresse de 22 à 24 ans, nommée Caroline, sachant coudre, blanchir, et très bien repasser, faire régulièrement la cuisine et servir. C'est un bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi. On la vendra préférablement à l'amiable, et à quelqu'un qui puisse la traiter bien. Si d'ici au Mercredi 25 du courant elle n'est pas vendue, elle sera à la bourse, à midi, par Mr. Dutillet. Conditions, moitié comptant, et moitié à quatre mois; avec endossement à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait payement. S'adresser à Mr. Luis Xenes, rue de Chartres, au coin de Conti, No. 91. 16 nov

Magasin a l'instar de Paris:

J. GAULHIAC.

Coiffeur, rue de Chartres, No. 176, encoignure J. Jerson, en face de M. Vaudry.

A l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux incernés en état; tels que nattes, dites tresses grecques, chiqueur 3-4 et au dessus; touffes à bandeau (mécanique) et métalliques à peigne, tours à raie de milieu et séparée, toupets, perruques, &c.

PARFUMERIE SUPERFINE.

Cosmetique de crême de rose, d'amande amère et de Perou, en flacon de cristal et porcelaine (modèle des plus nouveaux); savon à la rose et d'amande amère, poudre de savon, pommade de concombre (extra fraiche); do au calmagne, do. ordinaire, huile antique, et macassar; eau de Cologne, nouveaux; et différens flacons eau de Lavande, ambrée et de rose.

Brosses à habits, à tête, et à dents; peignes de différents goûts, d'écaille, à retaper, à relever les cheveux, à chignons et à papillotes; do. en corne de bufle, pinceaux pour la barbe, plaques en argent et garnis en ivoire; boîtes à barbe, houpes de signe, &c.

Coëffures, plumes choisies pour do. et pour chapeaux; quelques oiseaux de paradis naturels (de prix) fleurs superfines, &c.

Nota—Son magasin étant disposé pour recevoir les Dames, son autre genre d'ouvrage se fait dans un salon particulier. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le desir des personnes. 20 nov

Reçu par les navires Vesta et Pearl, venant du Havre et à vendre par la Veve. Dupas encoignure des rues Chartres et Toulouse :

Fromages de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. croute rouge;
Pattés de lièvres truffées;
Galantine truffées; do. becasses;
Cerelas do; Do. cailles;
Dindes farcis et truffes; faisans do;
Oies do; lièvres aux truffes;
Carpes farcies et truffées;
Tranches de saumon et d'alozes, à l'huile
Alozes entières, à l'huile, &c.
Sardines à l'huile et au beurre,
Saucissons de Lyon et de Bologne,
Jambons de Bayonne et de Mayence,
Truffes sèches,
Gelées et marmelades assorties,
Fruits entiers au sirop,
Pâtes d'abricots, idem de coings et pommes,
Abricots farcis aux cerises, cerises en bouquets au liquide, idem au bouquet glacé, idem abricots et angeliques,
Extrait d'absynthe, kirsch waser, 1re ql.
Marasquin idem, Liqueurs superfines,
Cremes de cachou, d'angélique, de jasmin, de violette, et de vanille,
Huile de Venus et de rose, rosolis,
Eau d'or et d'argent &c. &c.
Moutarde et vinaigre de Maille assortis.
13 novembre—10

800 Barriques Vin de Marseilles, d'importation récente, et ayant droit au drawback à vendre à des conditions avantageuses, par

JULES LEBLANC,

AVISO.

Los [illegible] que ac[illegible] tido com[illegible] à s y calidades, para hombres, mugeres y niños, à precios equitativos.

J. G. Araiza y Cª.

Esquina entre la calles Damaine y Condé

Hotel de la Marine.

MME. BOUCHET à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'elle vient de se charger une autre fois de cet établissement et qu'elle y mettra le plus grand soin, afin de se procurer l'estime et l'encouragement de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance. La table d'hôte sera particulièrement servie, et elle espère que ses amis auront pour elle la même estime qu'ils ont eue auparavant. 6 nov—3

DENTISTE.

MR. ALEXANDER HART offre ses services comme Dentiste, aux habitans de la Nlle.-Orléans : il espère d'obtenir une portion de l'encouragement qu'il a reçu d'eux à son dernier séjour en cette ville. Il occupe un appartement dans la rue du Canal, No. 25, où on le trouvera à toute heure. 10 nov—7